

**ADMINISTRATION TERRITORIALE DE
SANTÉ****Madame Sahondra RAMANANTSOA**

boulevard port en bessin

bp 4333

97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON

FRANCE**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-24-IV-088642-01

Version du : 23/05/2024

Page 1/5

Dossier N° : 24V021434

Date de réception : 06/05/2024

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de consommation	D2 : CHFD / NUMERO D'ENGAGEMENT : 1511822818 Destinataire Eta	(1203) (voir note ci-dessous) Du fait d'une LQ labo supérieure à la limite réglementaire, la valeur retenue pour le CrVI est LQ/2

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

N° ech **24V021434-003** | Votre réf. (1) D2 : CHFD

Limites	ECO - Limites distribution
Réglementation	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11/01/2007 et modifications Arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

Date et heure de prélèvement (1)	17/04/2024 15:51	Début d'analyse	06/05/2024 21:31
Préleveur (1)	Prélevé par vos soins	Localisation du prélèvement (1)	D2 : CHFD
Date de réception	06/05/2024 14:00	Température de l'air de l'enceinte	6°C

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV05S : Nitrites Prestation réalisée par nos soins Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique] - NF ISO 15923-1					
Azote nitreux	#	<0.003	mg N-NO2/l		
Nitrites	#	<0.01	mg NO2/l	0,5	

ANIONS ET CATIONS

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXQA3 : Chlorates Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-4					
	#	51	µg/l	250	
IXQA2 : Chlorites Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-4					
	#	<0.01	mg/l	0,25	

COMPOSES VOLATILS

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXE2Z : Injection SPE - GC/MS Epichlorhydrine Dioxane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Injection GC - Méthode interne					
IXC47 : Bromodichlorométhane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	15.7	µg/l		
IXC4P : Bromoforme (tribromométhane) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	<0.50	µg/l		
IXC49 : Chloroforme (trichlorométhane) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	25.0	µg/l		
IXC3P : Chlorure de vinyle Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	<0.10	µg/l	0.5	
IXC4W : Dibromochlorométhane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	5.81	µg/l		
IXC3B : Epichlorhydrine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [Extraction SPE] - Méthode interne					
	#	<0.03	µg/l	0,1	
IXN1A : Somme des Tri-Halo-Méthanés Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - NF EN ISO 10301					
		46.5	µg/l	100	

HAP

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXHA6 : Somme des HAP 16 Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne					
		<0.05	µg/l		
IXHAE : Injection HAP Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Injection GC - Méthode interne					

N° ech **24V021434-003** | Votre réf. (1) D2 : CHFD

HAP		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX6RP : Acénaphthylène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RK : Acénaphthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RC : Anthracène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RR : Benzo(a)pyrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l	<0.010 µg/l
IX6R7 : Benzo(a)anthracène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l	
IX6RG : Benzo(b)fluoranthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RI : Benzo(ghi)Pérylène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0006	µg/l	
IX6RH : Benzo(k)fluoranthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RF : Chrysène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0018	µg/l	
IX6R8 : Dibenz(a,c/a,h)anthracène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RD : Fluoranthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RA : Fluorène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RN : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0006	µg/l	
IX6RJ : Naphtalène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l	
IX6RB : Phénanthrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.002	µg/l	
IX6RE : Pyrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.002	µg/l	
METAUX		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV02T : Chrome VI	Prestation réalisée par nos soins Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF T 90-043	#	5	µg/l	6
LSFDV : Antimoine (Sb)	Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		<0.05	µg/l	10
LSFE1 : Chrome (Cr)	Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		<0.05	µg/l	50

N° ech **24V021434-003** | Votre réf. (1) D2 : CHFD

METAUX					
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
LSFE3 : Plomb (Pb) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<0.1	µg/l	10		
LSFE2 : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.1	µg/l	2000	1000	
LSFDU : Nickel (Ni) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<0.2	µg/l	20		
LSFDA : Fer (Fe) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	29.9	µg/l		200	
LSFDZ : Cadmium (Cd) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<0.01	µg/l	5		
LS3ZV : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -					
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES DIVERS					
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
IXCEM : Acide perfluorooctanoïque (PFOA) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l		
IXCEV : Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	#	<0.0002	µg/l		
IX4KG : Bisphénol A Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne	#	<0.02	µg/l	2.5	
IX104 : Acrylamide Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Technique [ID - LC / MS / MS] - Méthode interne	#	<0.1	µg/l	0,1	

Conclusion / Déclaration de conformité

résultats conforme(s) aux limites de qualité des eaux de consommation.


Sylvie Cotto
 Cheffe de Groupe Cheffe de groupe

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.